

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416

20 février 2013

SOMMAIRE

AAC NL BOF 2002 S. à r.l.	19965	KEB S.A.	19947
Adho Immo S.A.	19965	Kerala S.A.	19947
Adho Immo S.A.	19966	La Française IC Fund, SICAV-FIS	19951
Adho Immo S.A.	19966	Lela Coiffure s.à r.l.	19966
Adho Immo S.A.	19966	LHP Clima S.A.	19966
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	19968	Liberty Land S.A.	19951
Cerberus Nightingale 1	19922	Life Capital Luxco Holding S.à r.l.	19951
Chemtex Global S.à r.l.	19944	Lisa International Holding S.A.	19952
Cortland Holdings S.à.r.l.	19930	LM Investment Partner	19967
Cycle Operation S.A.	19947	LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR	19967
DACHSER Luxembourg Sàrl	19962	LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR	19967
Diaverum Holding S.à r.l.	19954	Lokris S.à r.l.	19952
GAM S.A. General Asset Management S.A.	19922	Lormet SA	19952
GECO	19922	LUX-Trading S.A.	19968
Geovia Logistics S.A.	19928	Malibaro, SA SPF	19958
GSW-Wolff-Luxembourg	19928	Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.	19968
Gulix Investments S.à r.l.	19929	Minerva Investments S.à r.l.	19953
Gulix Investments S.à r.l.	19929	Montgomery Investment Co S.A.	19959
HC Luxembourg IV S. à r.l.	19929	Moventum Plus Aktiv	19953
Heat Transfer Re Services S.A.	19930	Mowe Lux	19957
HTTS Management Global Partner S.à r.l.	19942	NA International S.à r.l.	19959
IC Fund	19943	Nvision S.A.	19958
Inob Investments S.A.	19941	O'Neill Brand S.à r.l.	19959
InterFact S.à.r.l.	19943	Parfimo Participations Financières Immo- bilières S.A.	19960
InterFact S.à.r.l.	19942	Private Equity Lux Invest III S.A.	19961
IRERE Industrial 2	19943	Probatal	19960
Itility s.à r.l.	19944	Quartz No. 1 S.A.	19961
Jujo Lux Holding	19946	Rainbow Properties S.A	19962
KAS Anorthosis S.C.A.	19946	R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)	19961

GAM S.A. General Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 139.748.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2012 que la liquidation de la société GAM S.A. GENERAL ASSET MANAGEMENT S.A. est clôturée en date du 31 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013007780/14.

(130008814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

GECO, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.384.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2012 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude André Charles WEBER, de Madame Mireille REGNICOLI épouse WEBER et Mademoiselle Carole WEBER sont arrivés à échéance et décide de les renouveler pour une période de 6 ans.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de MGI FISOGEST S.à.r.l. est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une période de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 novembre 2012

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions d'Administrateur-délégué de Monsieur Claude André Charles WEBER, né le 21 mars 1951 à PAMIERS (France), demeurant au 33, Rue Evrard Ketten à L-1856 Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude André Charles WEBER, né le 21 mars 1951 à PAMIERS (France), demeurant au 33, Rue Evrard Ketten à L-1856 Luxembourg.

Le mandat de l'Administrateur-délégué et du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2013007785/28.

(130008656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.987.803,26.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAI Europe V - 1 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, with registered office at 232 rue de Rivoli, 75001 Paris, France, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Paris under the number 443 837 331,

PAI Europe V - 2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,

PAI Europe V - 3 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,

PAI Europe V - B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned, and

Cerba Co-Invest FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,

are all the shareholders of the Company (the "Shareholders"),

Hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Cerberus Nightingale 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million three hundred twenty-four thousand nine hundred thirty-six euro and nineteen cents (EUR 2,324,936.19), with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2277 of 17 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.222 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, of 15 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 380 of 13 February 2012.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred sixty-two thousand eight hundred sixty-seven euro and seven cents (EUR 1,662,867.07) so as to raise it from its present amount of two million three hundred twenty-four thousand nine hundred thirty-six euro and nineteen cents (EUR 2,324,936.19) to three million nine hundred eighty-seven thousand eight hundred three euro and twenty-six cents (EUR 3,987,803.26).

2 To issue one hundred sixty-six million two hundred eighty-six thousand seven hundred and seven (166,286,707) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-three million two hundred eighty thousand one hundred thirty-eight euro and seventy-nine cents (EUR 23,280,138.79) by the Shareholders and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred sixty-two thousand eight hundred sixty-seven euro and seven cents (EUR 1,662,867.07) so as to raise it from its present amount of two million three hundred twenty-four thousand nine hundred thirty-six euro and nineteen cents (EUR 2,324,936.19) to three million nine hundred eighty-seven thousand eight hundred three euro and twenty-six cents (EUR 3,987,803.26).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred sixty-six million two hundred eighty-six thousand seven hundred and seven (166,286,707) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

1) Thereupon appeared PAI Europe V - 1 FCPR, prementioned (the "Subscriber 1"), by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 1 declared to subscribe for thirty-eight million seven hundred ninety thousand seven hundred fifty-eight (38,790,758) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five million four hundred thirty thousand seven hundred six euro and seven cents (EUR 5,430,706.07) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in four hundred sixty two million six

thousand eight hundred sixty eight (462,006,868) Series B convertible preferred equity certificates issued by the Company and held by it (the "Contribution 1").

The Contribution 1 represents a value in aggregate amount of five million eight hundred eighteen thousand six hundred thirteen euro and sixty five cents (EUR 5,818,613.65).

2) Thereupon appeared PAI Europe V - 2 FCPR, prementioned (the "Subscriber 2"), by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 2 declared to subscribe for thirty-eight million seven hundred ninety thousand seven hundred fifty-eight (38,790,758) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five million four hundred thirty thousand seven hundred six euro and seven cents (EUR 5,430,706.07) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in four hundred sixty two million six thousand eight hundred sixty eight (462,006,868) Series B convertible preferred equity certificates issued by the Company and held by it (the "Contribution 2").

The Contribution 2 represents a value in aggregate amount of five million eight hundred eighteen thousand six hundred thirteen euro and sixty five cents (EUR 5,818,613.65).

3) Thereupon appeared PAI Europe V - 3 FCPR, prementioned (the "Subscriber 3"), by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 3 declared to subscribe for thirty-eight million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five (38,839,985) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five million four hundred thirty-seven thousand five hundred ninety-seven euro and eighty-three cents (EUR 5,437,597.83) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in four hundred sixty two million five hundred ninety three thousand one hundred seventy one (462,593,171) Series B convertible preferred equity certificates issued by the Company and held by it (the "Contribution 3").

The Contribution 3 represents a value in aggregate amount of five million eight hundred twenty-five thousand nine hundred ninety-seven euro and sixty eight cents (EUR 5,825,997.68).

4) Thereupon appeared PAI Europe V - B FCPR, prementioned (the "Subscriber 4"), by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 4 declared to subscribe for thirteen million seven hundred eighty-five thousand nine hundred seventy-nine (13,785,979) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of one million eight hundred thirty thousand thirty-seven euro and eleven cents (EUR 1,930,037.11) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in one hundred sixty four million one hundred ninety four thousand one hundred ninety three (164,194,193) Series B convertible preferred equity certificates issued by the Company and held by it (the "Contribution 4").

The Contribution 4 represents a value in aggregate amount of two million sixty-seven thousand eight hundred ninety-six euro and ninety cents (EUR 2,067,896.90).

5) Thereupon appeared Cerba Co-Invest FCPR, prementioned (the "Subscriber 5"), by virtue of the above mentioned proxy which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 5 declared to subscribe for thirty-six million seventy-nine thousand two hundred twenty-seven (36,079,227) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five million fifty-one thousand ninety-one euro and seventy-one cents (EUR 5,051,091.71) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in four hundred twenty nine million seven hundred eleven thousand nine hundred seven (429,711,907) Series B convertible preferred equity certificates issued by the Company and held by it (the "Contribution 5").

The Contribution 5 represents a value in aggregate amount of five million four hundred eleven thousand eight hundred eighty-three euro and ninety eight cents (EUR 5,411,883.98).

The Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4 and the Contribution 5 are hereafter referred to as the "Contributions".

The Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4 and the Subscriber 5 are hereafter referred to as the "Subscribers".

The Contributions represent a value in aggregate amount of twenty-four million nine hundred forty-three thousand five euro and eighty-six cents (EUR 24,943,005.86).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred sixty-six million two hundred eighty-six thousand seven hundred seven (166,286,707) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of twenty-three million two hundred eighty thousand one hundred thirty eight euro and seventy-nine cents (EUR 23,280,138.79)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred sixty-six million two hundred eighty-six thousand seven hundred and seven (166,286,707) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase, which paragraph shall from now on read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at three million nine hundred eighty-seven thousand eight hundred three euro and twenty-six cents (EUR 3,987,803.26), divided into three hundred ninety-eight million seven hundred eighty thousand three hundred twenty-six (398,780,326) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PAI Europe V - 1 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 232 rue de Rivoli, 75001 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331,

PAI Europe V - 2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., susmentionnée,

PAI Europe V - 3 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., susmentionnée,

PAI Europe V - B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., susmentionnée, et

Cerba Co-Invest FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., susmentionnée,

sont les associés de la Société (les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que Les Associés sont les seuls associés de Cerberus Nightingale 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux million trois cent vingt-quatre mille neuf cent trente-six euro et dix-neuf centimes (EUR 2.324.936,19), dont le siège social est

au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2277 du 17 septembre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.222 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 380, en date du 13 février 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million six cent soixante-deux mille huit cent soixante-sept euros sept centimes (EUR 1.662.867,07) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent trente-six euros dix-neuf centimes (EUR 2.324.936,19) à trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent trois euros vingt-six centimes (EUR 3.987.803,26).

2 Émission de cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent sept (166.286.707) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt mille cent trente-huit euros soixante-dix-neuf centimes (EUR 23.280.138,79) par les Associés et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent soixante-deux mille huit cent soixante-sept euros sept centimes (EUR 1.662.867,07) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent trente-six euros dix-neuf centimes (EUR 2.324.936,19) à trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent trois euros vingt-six centimes (EUR 3.987.803,26).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent sept (166.286.707) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

1) Ensuite a comparu PAI Europe V - 1 FCPR, susmentionné (le «Souscripteur 1»), représenté en vertu de la procuration ci-avant mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire trente-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-huit (38.790.758) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions quatre cent trente mille sept cent six euros sept centimes (EUR 5.430.706,07) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre cent soixante-deux millions six mille huit cent soixante-huit (462.006.868) convertible preferred equity certificates de catégorie B émis par la Société et détenu par lui (l'«Apport 1»).

L'Apport 1 représente un montant total de cinq millions huit cent dix-huit mille six cent treize euros soixante-cinq centimes (EUR 5.818.613,65).

2) Ensuite a comparu PAI Europe V - 2 FCPR, susmentionné (le «Souscripteur 2»), représenté en vertu de la procuration ci-avant mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire trente-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-huit (38.790.758) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions quatre cent trente mille sept cent six euros sept centimes (EUR 5.430.706,07) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre cent soixante-deux millions six mille huit cent soixante-huit (462.006.868) convertible preferred equity certificates de catégorie B émis par la Société et détenu par lui (l'«Apport 2»).

L'Apport 2 représente un montant total de cinq millions huit cent dix-huit mille six cent treize euros soixante-cinq centimes (EUR 5.818.613,65).

3) Ensuite a comparu PAI Europe V - 3 FCPR, susmentionné (le «Souscripteur 3»), représenté en vertu de la procuration ci-avant mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire trente-huit millions huit cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (38.839.985) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions quatre cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros quatre-vingt-trois centimes (EUR 5.437.597,83) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre cent soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cent soixante et onze (462.593.171) convertible preferred equity certificates de catégorie B émis par la Société et détenu par lui (l'«Apport 3»).

L'Apport 3 représente un montant total de cinq millions huit cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros soixante-huit centimes (EUR 5.825.997,68).

4) Ensuite a comparu PAI Europe V - B FCPR, susmentionné (le «Souscripteur 4»), représenté en vertu de la procuration ci-avant mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire treize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf (13.785.979) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent trente mille trente-sept euros onze centimes (EUR 1.930.037,11) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en cent soixante-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-treize (164.194.193) convertible preferred equity certificates de catégorie B émis par la Société et détenu par lui (l'«Apport 4»).

L'Apport 4 représente un montant total de deux millions soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-seize euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 2.067.896,90).

5) Ensuite a comparu Cerba Co-Invest FCPR, susmentionné (le «Souscripteur 5»), représenté en vertu de la procuration ci-avant mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire trente-six millions soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-sept (36.079.227) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions cinquante et un mille quatre-vingt-onze euros soixante et onze centimes (EUR 5.051.091,71) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre cent vingt-neuf millions sept cent onze mille neuf cent sept (429.711.907) convertible preferred equity certificates de catégorie B émis par la Société et détenu par lui (l'«Apport 5»).

L'Apport 5 représente un montant total de cinq millions quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 5.411.883,98).

L'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4 et l'Apport 5 sont ci-après désignés ensemble comme les «Apports».

Le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4 et le Souscripteur 5 sont ci-après désignés ensemble comme les «Souscripteurs».

Les Apports représentent un montant total de vingt-quatre millions neuf cent quarante-trois mille cinq euros quatre-vingt-six centimes (EUR 24.943.005,86).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode de valorisation ci-avant décrite, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent sept (166.286.707) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à émettre avec une prime d'émission de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt mille cent trente-huit euros soixante-dix-neuf centimes (EUR 23.280.138,79)».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent sept (166.286.707) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent trois euros et vingt-six centimes (EUR 3.987.803,26), représenté par trois cent quatre-vingt dix huit millions sept cent quatre-vingt mille trois cent vingt-six (398.780.326) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15518. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005207/316.

(130005993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

GSW-Wolff-Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.945.

Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 11. Januar 2013

Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft GSW-WOLFF-LUXEMBOURG S.A. (die „Gesellschaft“) hat unter anderem folgenden Beschluss im Umlaufverfahren gefasst:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 nach L-2453 LUXEMBOURG, 5, rue Eugene Ruppert zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. JANUAR 2013.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013007795/17.

(130009216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 08 janvier 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013007789/21.

(130009026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

Par contrats de cessions de parts sociales du 12 décembre 2012 avec effet au 21 décembre 2012, MCG INVESTMENTS SARL S.à r.l., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115 502, ayant son siège social au 23, Grande-Duchesse Charlotte à L- 1331 Luxembourg, décide:

- en tant qu'Associé Unique de la société GULIX INVESTMENTS S.à r.l. de céder à la valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'EURO), 1 260 000 (un million deux cent soixante mille) parts sociales de ladite société selon distribution suivante:

* 104 478 (cent quatre mille quatre cent septante huit) parts sociales à la société SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS II, L.P., immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 635,

* 578 381 (cinq cent septante huit mille trois cent quatre-vingt un) parts sociales à la société SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS III, L.P., immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 969,

* 558 702 (cinq cent cinquante huit mille sept cent deux) parts sociales à la société SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS IV, L.P., immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 970,

* 18 439 (dix-huit mille quatre cent trente neuf parts sociales à la société SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS FF, L.P., immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 633,

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2013007796/23.

(130008941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

L'an deux mil treize, le deux janvier à onze heures trente, au siège social de la société a eu lieu le conseil de gérance de la société GULIX INVESTMENTS SARL.

Monsieur Eric GILSON, gérant de la société, décide de transporter le siège de ladite société au 29, avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg et ce, à dater de ce jour.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013007797/14.

(130009238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance tenu en date du 14 janvier 2013 que:

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante avec effet au 15 janvier 2013:

15 rue du Fort Bourbon

L-1249 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007814/15.

(130008932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Heat Transfer Re Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.340.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées Du 5 décembre 2012

1. «Le conseil accepte la démission de Monsieur Thierry Tondreau avec effet au 1^{er} décembre 2012.

2. Le Conseil coopte Monsieur Bernard Van Diest, demeurant professionnellement rue Emile Francqui 2, B-1435 Mont-Saint-Guibert, en tant que nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry Tondreau, avec effet au 1^{er} décembre 2012. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.»

Pour la société HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007816/16.

(130009251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cortland Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.059.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KKR Special Situations (Offshore) Fund L.P., a Limited Partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Register under number MC-57063;

represented by Me Nicolas GAUZES, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco on 4 December 2012; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Cortland Holdings S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,

will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and post-reorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements - Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KKR Special Situations (Offshore) Fund L.P.	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-
Total:	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Timothy Cafilisch, residing at 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America) as Class A Manager;
- Alex Mostovoi, residing at 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America) as Class A Manager;
- Wolfgang Zettel, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager; and
- Mr Stefan Lambert, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

KKR Special Situations (Offshore) Fund L.P., une Limited Partnership régie par le droit des Iles Caïmans, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et immatriculée auprès du Cayman Register sous le numéro MC-57063;

représenté par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco le 4 décembre 2012; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Cortland Holdings S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, Industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisa-

tion ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant

plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
KKR Special Situations (Offshore) Fund L.P.	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Timothy Cafilisch, ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Alex Mostovoi, ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Dr Wolfgang Zettel, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B; et
- Mr Stefan Lambert, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14711. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005219/620.

(130005644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Inob Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.342.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 janvier 2013 que:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

* Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg à la fonction d'administrateur et administrateur-délégué;

* Madame Valérie WESQUY, employée-privée, domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Michele CANEPA, employé-privé, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur.

- Le mandat du commissaire suivant a été renouvelé:

* Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Massimo LONGONI a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013007834/24.

(130008357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

HTTS Management Global Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.497.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2012

En date du 30 avril 2012, l'Associé unique a décidé de nommer Mr Patrick Grin et Mr David Arnaud, en tant que Gérant de type B du conseil de gérance de HTTS Management Global Partner S.à r.l., suite à la démission de Monsieur Michael Rethoret en tant que Gérant (Type B) du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit depuis le 30 avril 2012:

- Thierry Roussel, Gérant du Type A

Chemin du Joran 6A, CH-1260 Nyon, Suisse

- Patrick Grin, Gérant du Type B

Chemin du Cèdre, 1G, CH-1030 Bussigny, Suisse

- David Arnaud, Gérant du Type B

Rue du Lièvre 7, CH-1227 Les Acacias, Suisse

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HTTS Management Global Partner S.à r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013007823/22.

(130009229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013007842/17.

(130008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Novembre 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013007843/17.

(130008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

IC Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.138.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Michael VON UND ZU LIECHTENSTEIN, Président;
- Annette KRAUSS, Administrateur;
- Roman MERTES, Administrateur;
- Mirjam STAUB-BISANG, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG Luxembourg S.a r.l.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007846/20.

(130008296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

IRERE Industrial 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 janvier 2013, a renouvelé le mandat des gérants:

- Mr Timothy THORP, gérant A, expert-comptable, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU, Londres, Royaume-Uni;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour IRENE INDUSTRIAL 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013007863/17.

(130008327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Itility s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 143.012.

—
Procès – verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 02 Janvier 2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 2 janvier 2013 ce qui suit:

Cession de 376 parts de Mme Murielle VANBELLINGEN, associée, née le 20/04/1967 à B-SCHAERBEEK, domiciliée 19 Champ des Buissons B-1325 Chaumont-Gistoux en faveur de Mr Christophe GIMONET, né le 26/10/1968 à F-Fontenay-aux-Roses, domicilié 7 rue d'Haumont à F-31490 LEDEVIN.

Cession de 119 parts Mr Fabrice BIERNY, associé, né le 11/09/1969 à B-Soignies, domicilié 19 Champ des Buissons B-1325 Chaumont-Gistoux en faveur de Mr Christophe GIMONET, né le 26/10/1968 à F-Fontenay-aux-Roses, domicilié 7 rue d'Haumont à F-31490 LEDEVIN.

Cession de 5 parts Mr Fabrice BIERNY, associée, né le 11/09/1969 à B-Soignies, domicilié 19 Champ des Buissons B-1325 Chaumont-Gistoux en faveur de Mr Thierry POLEUR, né le 29/01/1962 à B-Huy, domicilié Apartado 519 à EX-07850 SAN CARLOS.

Démission du poste de gérant de Mr Fabrice BIERNY, né le 11/09/1969 à B-Soignies, domicilié 19 Champ des Buissons B-1325 Chaumont-Gistoux.

Nomination au poste de gérant de Mr Thierry POLEUR, né le 29/01/1962 à B-Huy, domicilié Apartado 519 à EX-07850 SAN CARLOS pour une durée indéterminée.

Murielle Vanbellingen / Fabrice Bierny / Christophe GIMONET / Thierry POLEUR.

Référence de publication: 2013007870/23.

(130008545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.200.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

—
L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Massimiliano Seliziato, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.", ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 86.908, constituée suivant un acte reçu en date du 25 février 2002 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1015 du 3 juillet 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussignée en date du 10 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil de gérance de la Société, prise en sa réunion du 21 décembre 2012, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 29.500.000 (vingt-neuf millions cinq cent mille euros) représenté par 29.500 (vingt-neuf mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1.000 (mille euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 65.000.000 (soixante-cinq millions d'euros), représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1.000 (mille euros) chacune,

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 6.2. des statuts sont libellés comme suit:

"En outre, le conseil de gérance de la Société (le Conseil) est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec émission de parts sociales nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par conversion avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la

société, ou même par incorporation de bénéfices reportés ou de l'exercice en cours, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux associés existants un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le Conseil peut déléguer tout gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article dans le mois suivant ladite augmentation.”

3) Que dans sa réunion du 21 décembre 2012, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de 31.700.000 (trente et un millions sept cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 29.500.000,- (vingt-neuf millions cinq cent mille euros),

à 61.200.000 (soixante et un millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 31.700 (trente et un mille sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales entièrement souscrites et intégralement libérés par un versement en numéraire,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'associé unique, à savoir la société M&G Finanziaria S.r.l., plus amplement renseigné sur le bulletin de souscription, laquelle a souscrit à toutes les 31.700 (trente et un mille sept cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, et les a libérées moyennant une contribution en espèces de EUR 31.700.000 (trente et un millions sept cent mille euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de 31.700.000 (trente et un millions sept cent mille euros) se trouvait être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par les certificats bancaires datés 18, 19 et 20 décembre 2012.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 61.200.000 (soixante et un millions deux cent mille euros),

de sorte que l'Article 6 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Version française:

“ **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à EUR 61.200.000 (soixante et un millions deux cent mille euros) représenté par 61.200 (soixante et un mille deux cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 6.2. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 65.000.000 (soixante-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil de gérance de la Société (le Conseil) est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec émission de parts sociales nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par conversion avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés ou de l'exercice en cours, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux associés existants un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le Conseil peut déléguer tout gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article dans le mois suivant ladite augmentation.”

Version anglaise:

“ **Art. 6.1.** The share capital is fixed at EUR 61,200,000 (sixty-one million two hundred thousand Euro) represented by 61,200 (sixty-one thousand two hundred) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

Art. 6.2. For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 65,000,000 (sixty-five million Euro) to be divided into 65,000 (sixty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (thousand Euro) each. The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation. Furthermore, the board of managers of the Company (the Board) is authorized, during a period of five years ending on December 10, 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by conversion with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward or related to the current year, of available reserves or issue premiums. The Board is especially authorized to proceed to such issues reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized manager or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in

the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment within the month of such increase”.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 7.000.- .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/15. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013005239/107.

(130005170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Jujo Lux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.938.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

2. Nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

3. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

4. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

5. Acceptation de la démission d'Ian Kent, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kenn, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

6. Acceptation de la démission de Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

7. Révocation de Ganash Lokanathen, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2013007871/30.

(130008411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Suite aux résolutions de l'associé commandité en date du 7 novembre 2012 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat des commissaires suivants à compter du 8 août 2012 jusqu'à 8 août 2018:

Rachael Walker, avec adresse professionnelle au 63, Kew Road, TWP 2QL, Richmond, Surrey, Royaume-Unis.

Patrick L.C. van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Commissaire

Référence de publication: 2013007884/16.

(130008682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

KEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 91.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
KEB S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013007885/17.

(130008415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 17 décembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gregorio Pupino résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Andrea Carini, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013007886/17.

(130009120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cycle Operation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.544.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company CYCLE OPERATION S.A., with registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 137.544 (NIN 2008 2207 717),

incorporated pursuant to a deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the 7th of March 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1054 of April 29, 2008, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Jean SECKLER on the 6th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2177 of September 8, 2008.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 28th of December 2012, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Ms. Valérie ALBANTI, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The Chairman appoints as secretary Mr. Djilali KEHAL, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The meeting elects as scrutineer Ms. Fanny MARX, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The board having thus been formed, the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December , 2012, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

A copy of the said report of the liquidator established on December, 2012, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Approval of the liquidator's report.
- 2.- Approval of the auditor-controller's report.
- 3.- Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 4.- Discharge given to the liquidator and to the auditor-controller to the liquidation.
- 5.- Final closure of the liquidation.
- 6.- Way the current assets will be put at the disposal of the shareholders.
- 7.- Indication of the place where the books and records will be kept for five (5) years.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

Second resolution

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the statutory auditor of the company for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Sixth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

Seventh resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CYCLE OPERATION S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 137.544 (NIN 2008 2207 717),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1054 du 29 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2177 du 8 septembre 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du décembre 2012, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 2.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 5.- Clôture finale de la liquidation.
- 6.- Mode de transmission aux actionnaires des avoirs de la société.

7.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Sixième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Septième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MARX, D. KEHAL, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2013. Relation: ECH/2013/49. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005259/166.

(130005309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

La Française IC Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 148.892.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 28 décembre 2012 à 14 heures

5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction, soit M. Xavier Lépine, M. Guy Lepage, M. Alain Grec, M. Philippe Lestel et M. Philippe Verdier pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

6. L'Assemblée reconduit le mandat de Deloitte S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013007893/16.

(130009132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Liberty Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.767.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 décembre 2012

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Stefano De Meo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Manuela D'Amore, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013007895/18.

(130008262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Life Capital Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.910.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Life Capital Luxco Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013007896/20.

(130008724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.675,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 10 janvier 2013.

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 10 janvier 2013, il a été décidé de:

- renommer M. Eric Biren et M. Peter Cluff aux fonctions de gérants de classe A de la Société, M. Nicholas Mamakos et M. George Savvides aux fonctions de gérant de classe B de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- rayer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises,

- nommer DELOITTE AUDIT S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013007898/24.

(130009113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Lisa International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.919.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 janvier 2013

Le conseil d'administration se présente comme suit:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

- Monsieur Etienne Gillet né le 19 septembre 1968 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

- La société @conseils S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri, enregistrée sous le RCS Luxembourg B 79257

Commissaire aux comptes:

- READ S.à.r.l avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri, enregistrée sous le RCS B 45083.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015 appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Référence de publication: 2013007912/19.

(130008594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Lormet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.160.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social au 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, le 14/01/2013 à 15h00

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte et accepte, à l'unanimité

1. - la démission de Monsieur Michel Butel de son mandat d'administrateur.

- la reconduction du mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Georges Liénard, demeurant: 146 rua Cherne, Praia da Enseada, 11440-000 Guarujá, Bresil.

La durée de son mandat est fixée à six (6) ans.

- la reconduction du mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Raphaël Liénard, demeurant 11 Résidence Lycée, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

La durée de son mandat est fixée à six (6) ans.

- la nomination en tant qu'Administrateur de la société TER INVEST S.A., RC B110537, siège social 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, représentée par son Administrateur Délégué.

La durée de son mandat est fixée à six (6) ans.

- la nomination de la société R.I.S. Cie S.A., RB B138374, siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes.

La durée de ce mandat est fixée à six (6) ans.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de la société sera composé des personnes physiques et morales suivantes:

Monsieur Claude LIENARD

Monsieur Claude Raphaël LIENARD

TER INVEST S.A., représentée par son Administrateur Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013007915/32.

(130008668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Minerva Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.186.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013007953/15.

(130008863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Movement Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 14 janvier 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur John PAULY

- Monsieur Michael JENSEN

- Madame Sandra REISER

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

2. de terminer le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV.

de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculé auprès le RCSL sous numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007956/19.

(130008550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Diaverum Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-eight million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 38,848,167.), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 3 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1568 of 26 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.894 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 12 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2154 of 13 October 2010.

The meeting was declared open at 06.46 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me May N'Diaye, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000) so as to raise it from its present amount of thirty-eight million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 38,848,167) to fifty-one million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 51,848,167.-).

2 To issue thirteen million (13,000,000) new ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of share premium in an aggregate amount of two hundred million seven hundred eighty-one thousand four hundred eight euro (EUR 200,781,408.-) by Diaverum S.a r.l. and to accept payment in full for each of such new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000) so as to raise it from its present amount of thirty-eight million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 38,848,167) to fifty-one million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 51,848,167.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue thirteen million (13,000,000) new ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Diaverum S.ar.l. having its registered office at 2, Avenue Chareles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered under B 129921 (hereafter referred as to the "Subscriber "),

hereby represented by Me Manfred Muller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 December 2012;

The Subscriber declared to subscribe for the thirteen million (13,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new shares together with the payment of a share premium in an amount of two hundred million seven hundred eighty-one thousand four hundred eight euro (EUR 200,781,408.-) by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of two hundred thirteen million seven hundred eighty-one thousand four hundred eight euro (EUR 213,781,408.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the thirteen million (13,000,000) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of two hundred million seven hundred eighty-one thousand four hundred eight euro (EUR 200,781,408.-)."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-one million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven euro (EUR 51,848,167.) divided into fifty-one million eight hundred forty-eight thousand one hundred sixty-seven (EUR 51,848,167) ordinary shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred (EUR 6,500).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.00 p.m..

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Diaverum Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trente-huit millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 38.848.167,-), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1568, du 26 juillet 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128894 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 12 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2154, du 13 octobre 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.46 sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître May N'Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de treize million d'euros (EUR 13.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 38.848.167,-), à cinquante-et-un million huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 51.848.167,-).

2 Émission de treize million (13.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent million sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents huit d'euros (EUR 200.781.408,-), par Diaverum S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 38.848.167,-), à cinquante et un millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 51.848.167,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre treize millions (13.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu:

Diaverum S.à r.l., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite sous le numéro B 129921 (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, prénommé,

aux termes d'une procuration au seing privé donnée le 17 décembre 2012.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les treize millions (13.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent huit euros (EUR 200.781.408,-), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent treize millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents huit euros (EUR 213.781.408,-) («l'Apport en Nature»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de treize millions (13.000.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de deux cent million sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents huit euros (EUR 200.781.408,-)».

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante et un millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept euros (EUR 51.848.167,-), divisé en cinquante et un millions huit cent quarante-huit mille cent soixante-sept (51.848.167) parts sociales ordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. N'Diaye, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2012, REM/2012/1748. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005266/195.

(130005336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Mowe Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.939.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

2. Nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

3. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

4. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

5. Acceptation de la démission d'Ian Kent, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

6. Acceptation de la démission de Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

7. Révocation de Ganash Lokanathen, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2013007958/30.

(130008349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Malibaro, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 134.992.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 17 décembre 2012

L'Assemblée décide de remplacer au poste d'Administrateur la SA ADAMAS par Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36 avec effet au 18 décembre 2012 pour une durée de 6 ans.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'Administrateur la SA PAT HOLDING par la société AYAM HOLDING S.A. SPF, immatriculée au RCS sous le n° B174073, ayant son siège social L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7 avec effet au 18 décembre 2012 pour une durée de 6 ans.

La société désigne comme représentant permanent son administrateur-délégué Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36, conformément à l'article 51 bis des LCSC.

Elle décide également de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Isabelle HAMER à dater du 18 décembre 2012 pour une durée de 6 ans.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017.

De plus, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société HMS Fiduciaire S.à.r.l., située à L-9647 DONCOLS, Bohey 36, pour une durée de 6 ans prenant fin à l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de remplacer au poste d'Administrateur-Délégué Madame Isabelle HAMER par Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36, avec effet au 18 décembre 2012 pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013007969/28.

(130008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Nvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 73.777.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012 que Mme Francine Sergonne est révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

GT Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121820, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

GT Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013008006/16.

(130008731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Montgomery Investment Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 157.756.

L'an deux mille treize, le douze janvier,

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée indéterminée Monsieur Jason Edward George REA, comptable, né le 10 octobre 1962 à Stockport (Royaume-Uni), résidant à L-1911 Luxembourg au 14 rue du Laboratoire.

L'assemblée générale décide de mettre fin immédiatement aux fonctions d'administrateur de Monsieur Nicholas James MARTIN, comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernesey (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au L-9227 Diekirch, au 50, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 15 janvier 2013.

Pour la société

Coficom Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2013007990/21.

(130008696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

NA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 161.733,20.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.641.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société NA International S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 19 novembre 2012, a été clôturée par résolutions signées en date du 28 décembre 2012 par l'associé unique.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008007/17.

(130008437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

O'Neill Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.237.

Beschluss des alleinigen Aktionärs vom 29. November 2012

Der alleinige Aktionär der O'Neill Brand S.ä.r.l. hat entschieden:

i) Gert van Noord, geboren am 27. November 1952, mit der Adresse 2, rue Sigg yu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg von seiner Funktion als Geschäftsführer des Unternehmens ab 30. November 2012 zu entbinden.

ii) Christian Niggel, geboren am 7. September 1960, mit der Adresse 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, von der Funktion als Tägliche Geschäftsführer des Unternehmens ab 30. November 2012 zu entbinden.

iii) Mette Garby, geboren am 21. März 1962, mit der Adresse 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg als Tägliche Geschäftsführer des Unternehmens ab 30. November 2012 zu ernennen.

Die adresse der Geschäftsführer Mette Garby wurde geändert von 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg zu 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Die adresse der Geschäftsführer Patrick Thevenoux wurde geändert von 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg zu 66, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Luxembourg, den 29 November 2012.

Référence de publication: 2013008024/21.

(130009244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Probatal, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.885.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 décembre 2012

L'assemblée du 31 décembre 2012 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 30 novembre 2012;
- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 28B, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg;
- de consigner à la même adresse les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour *PROBATIVAL*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013008051/19.

(130008555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Parfimo Participations Financières Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6934 Mensdorf, 2, rue de la Grotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.543.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2012

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Robert HERMES, demeurant à L-3572 Dudelange, 123, Rue Jacques Thiel

2^e Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Guy LAMMAR, demeurant L-8063 Bertrange, 5, Rue Batty Weber

3^e Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Claude HERMES, demeurant L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee

4^e Résolution:

Renouvellement du mandat au poste de commissaire aux comptes de Abita Luxembourg SA, B106613, avec siège à L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee

5^e Résolution:

Tous ces mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour extrait conforme

HERMES R. / HERMES C. / LAMMAR G.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013008055/27.

(130008882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Private Equity Lux Invest III S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.044.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 janvier 2013

L'assemblée générale ordinaire en date du 8 janvier 2013 ratifie les décisions suivantes:

Après avoir accepté la démission de Madame Brossard Nadège de son mandat d'administrateur unique avec effet 21 décembre 2012 de la Société, l'assemblée générale ordinaire a ratifié les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur unique avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 21 décembre 2012.

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination d'ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 21 décembre 2012, en remplacement de la société IAS Consulting Ltd, ayant son siège social à 40 Woodborough Road, Winscombe, Somerset, B525 1AG UK, inscrite au RCS en Angleterre, sous le numéro 4261567.

L'assemblée générale précise que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008076/23.

(130009253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Quartz No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.920.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 11 janvier 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013008079/17.

(130008514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

—
Résolution prise par l'assemblée générale ordinaire et le conseil d'administration du 28 juin 2012

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes sortants ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Nouvelle adresse de l'administrateur FONTAINE Dominique:

78, rue du Castel

B-6700 Arlon

Pour extrait conforme
G. ADIBEKIAN
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013008081/17.

(130008904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Rainbow Properties S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.362.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2012, les résolutions suivantes:

- la révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Séverin Laface avec effet en date du 1^{er} janvier 2013.
- la nomination au poste d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée avec effet en date du 1^{er} janvier 2013 de la personne suivante

* Monsieur Daniel De Wachter, né le 21 août 1953 à Ixelles (Belgique), Comptable, résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013008082/17.

(130009177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DACHSER Beteiligungs-GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à D-87439 Kempten, 140, Memminger Strasse, inscrite au registre B du Tribunal d'Arrondissement à Kempten/Allgäu (Allemagne) sous le numéro HRB 7927,

ici représentée par Monsieur Holger STÜBER, demeurant à D-56154 Boppard, Am Blüthenhain 35, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «DACHSER Luxembourg Sàrl», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkërrech, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.773, constituée suivant acte reçu par le Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1794 du 21 juillet 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent euros (EUR 200,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique précitée.

III. L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1 Etablissement d'un compte prime d'émission et insertion d'un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 3). «En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser

toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale. Le but précis de cette utilisation étant soumise à une décision spécifique de l'assemblée générale.»;

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à vingt mille deux cents euros (EUR 20.200,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale par l'associée unique actuelle, par un apport en numéraire;

3 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution à adopter suite à cet ordre du jour;

4 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'établir un compte prime d'émission et d'insérer en conséquence un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 3). «En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale. Le but précis de cette utilisation étant soumise à une décision spécifique de l'assemblée générale.».

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à vingt mille deux cents euros (EUR 20.200,-).

L'associée unique a décidé d'émettre une (1) part nouvelle d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'associée unique précitée, représentée comme dit ci-avant.

L'associée unique a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 799.800,-) et libérer intégralement la part sociale souscrite par un apport en numéraire.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme totale de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution ci-dessus, l'associée unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux cents euros (EUR 20.200,-), représenté par cent et une (101) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version allemande et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes français et allemand, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zwölf, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

DACHSER Beteiligungs-GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in D-87439 Kempten (Allgäu), 140, Memminger Strasse, eingeschrieben im Handelsregister B des Amtsgerichts Kempten/Allgäu (Deutschland) unter der Nummer HRB 7927,

hier vertreten durch Herrn Holger STÜBER, wohnhaft in D-56154 Boppard, Am Blütenhain 35
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. Dezember 2012.

Welche Vollmacht „ne varietur“ von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

I.- Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht dass sie Alleingesellschafterin der Gesellschaft DACHSER Luxembourg S.à r.l., eine société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkörrech, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 139.773, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 12. Juni 2008 durch Maître Christine DOERNER, Notar mit Amtssitz in Bettembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1794 von 21. Juli 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert (hiernach „die Gesellschaft“).

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils zweihundert Euro (EUR 200,-), alle die Alleingesellschafterin, vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- Die Alleingesellschafterin, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Einfügung eines Absatzes in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft um die Möglichkeit eines Aufgeldkontos vorzusehen, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

Art. 6. (Absatz 3). „Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionsaufgelder, die auf eine Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteile, die die Gesellschaft von ihre(n) Gesellschafter zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.“;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um zweihundert Euro (EUR 200,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) auf zwanzigtausendzweihundert Euro (EUR 20.200,-) zu bringen, durch die Schaffung von einer (1) neuen Anteil mit einem Nennwert von je zweihundert Euro (EUR 200,-), mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile und Annahme der Zeichnung und Einzahlung der eine (1) neuen Anteil durch die Alleingesellschafterin, voll in bar eingezahlt;

3. Abänderung des Artikels 6, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung um die angenommenen Abänderungen, Rechnung zu tragen;

4. Verschiedenes.

Gemäß der Tagesordnung hat die erschienene Alleinaktionärin, vertreten wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschließt einen neuen Absatz in Artikel 6 einzufügen um die Möglichkeit eines Aufgeldkontos vorzusehen, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

Art. 6. (Absatz 3). „Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionsaufgelder, die auf eine Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteile, die die Gesellschaft von ihre(n) Gesellschafter zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.“

Zweiter Beschluss

Die Alleinaktionärin beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um zweihundert Euro (EUR 200,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) auf zwanzigtausendzweihundert Euro (EUR 20.200,-) zu bringen, durch die Schaffung von 1 (einer) neuen Anteil mit einem Nennwert von je zweihundert Euro (EUR 200,-), und mit den gleichen Rechten und Pflichten, wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Alleinaktionärin den Betrag in Höhe von zweihundert Euro (EUR 200,-) betreffend die Kapitalerhöhung der Gesellschaft, sowie einen Betrag in Höhe von siebenhundertneundneunzigtausendachthundert Euro (EUR 799.800,-) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten, mittels Einzahlung einer gesamt Bareinlage in Höhe von achthunderttausend Euro (EUR 800.000,-).

Der Gesamtbetrag von achthunderttausend Euro (EUR 800.000,-), betreffend Kapitalerhöhung sowie Emissionsaufgeld, steht der Gesellschaft somit ab heute zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Dritter Beschluss

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließt die Alleinaktionärin, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

Art. 6. (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausendzweihundert Euro (EUR 20.200,-) und ist eingeteilt in einhundertein (101) Geschäftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-).“.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in französischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem französischen und deutschen Text, die französische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Diekirch aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: H. STÜBER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15523. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 09. Januar 2013.

Référence de publication: 2013005268/167.

(130005190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

AAC NL BOF 2002 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.310.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011316/12.

(130013465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013011318/10.

(130013220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013011319/10.

(130013221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013011320/10.

(130013222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013011321/10.

(130013223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lela Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 156.590.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 15 janvier 2013, le transfert du siège social de 83, rue de Hollerich à L-1741 LUXEMBOURG à L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

- d'accepter, à compter du 15 janvier 2013, la cession de 45 parts sociales détenues par Monsieur Antonio COLACI, domicilié 6, Hoenerwee à L-3333 HELLANGE à Madame Sandra MARQUES CASTRO, demeurant 11, rue de la Tannerie à L-3789 TETANGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 15 janvier 2013, la cession de 5 parts sociales détenues par Monsieur Antonio COLACI, précité, à Madame Manuela BUCCARELLO, demeurant 94, avenue de la Faïencerie à L-1510 LUXEMBOURG, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013009513/19.

(130010911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LHP Clima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 4, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 170.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 janvier 2013.
Pour la société
Joëlle SCHWACHTGEN
Le notaire

Référence de publication: 2013009516/13.

(130010788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LM Investment Partner, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.215.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2013.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2013009518/13.

(130011017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 30 novembre 2006 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 25 septembre 2007 sous la référence L070129248.04

Les comptes annuels audités révisés au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.
Jan Willem Overheul
Mandataire

Référence de publication: 2013009519/16.

(130010617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 30 novembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 02 juillet 2008 sous la référence L080094831.04

Les comptes annuels audités révisés au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.
Jan Willem Overheul
Mandataire

Référence de publication: 2013009520/16.

(130011054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LUX-Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 109.562.

Laut Beschlüssen der Generalversammlung vom 20. November 2012, wurden ernannt bis zur Generalversammlung die über die Bilanz per 31.12.2015 bestimmt:

Verwaltungsratsmitglieder:

- Dr. Siegfried AXTMANN, geboren in D-Maxhütte-Haidhof am 19.04.1959, wohnhaft Lerchenbühlstr. 18, D-90419 Nürnberg,
- Ingeborg AXTMANN, geborene DIPPACHER geboren in D-Forchheim am 27.06.1957, wohnhaft Lerchenbühlstr. 18, D-90419 Nürnberg
- Andrea DIPPACHER, geboren in D-Forchheim am 15.01.1971, wohnhaft Schwalbweiher 9, D-91301 Forchheim

Aufsichtskommissar:

EURAUDIT Sàrl, 16, Allee Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42889

Gleichlautender Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2013009530/19.

(130010967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.502.

Veillez noter que, suite à la décision de l'Associé unique, intervenue en date du 8 Janvier 2013,

- Jonathan Garonce démissionne du poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 Décembre 2012;
- Prabhu Raman démissionne du poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 Décembre 2012;
- Ryan J. Epstein, né le 05 Mars 1975 à Kentucky, États-Unis, de nationalité américaine et résidant professionnellement au 101, South Tryon Street, NC 28209 Charlotte, États-Unis, est nommé au poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 Décembre 2012 et pour une durée indéterminée;
- Jeffrey M. Atkins, né le 23 Décembre 1956 à Massachusetts, États-Unis, de nationalité américaine, résidant professionnellement au 135, South LaSalle Street, 8th Floor, Chicago, IL 60603101, États-Unis, est nommé au poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 Décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, à partir du 31 Décembre 2012, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Ryan J. Epstein, gérant de catégorie A;
- Jeffrey M. Atkins, gérant de catégorie A;
- Jean-Jacques Josset, gérant de catégorie B;
- Gérald Welvaert, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant

Référence de publication: 2013009547/25.

(130010780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009129/10.

(130010591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.